



Haras
des Sylves

1099 Chemin de Vieux Pont à Beauvoir
14140 Saint Pierre en Auge
0623474236
contact@harasdessylves.fr

CONTRAT SEMENCE IAC

L'acheteur

Nom :

Adresse :

Tel :

@ :

Achète la semence de l'étalon :

KAPITAN DEL SOL

Studbook : Pure Race Espagnole

Né le 27/06/2020

Par Tarzano GSA et Azahar PM

N° UELN 7240152004FR722

Sire : 60053714Y

Ee Aa Prl Prl

Semence pour la jument

Nom :

Age :

Race :

Sire :

UELN :

Centre d'insémination choisi pour l'envoi des doses :

Adresse :

Téléphone :

IAC : 2 doses de 6 paillettes au tarif de 800 euros + tarif transport en fonction du pays régis par « EUROGEN » (sur demande).

Si la jument est vide, un certificat vétérinaire et le résultat de la bactériologie doivent être fournis avant le 1er octobre.

Toutes paillettes non utilisées restent la propriété du Haras des Sylves et ne peuvent en aucun cas être réutilisées sans son accord.

Si le propriétaire souhaite faire saillir d'autres juments qui lui appartiennent, et ceci, la même année et avec le même lot de paillettes, il ne réglera que 600 € TTC pour cette nouvelle attestation de saillie. Cette somme sera due au 01/10 si la jument est pleine.

Les doses seront envoyées après paiement total par virement sur le compte

Le contrat est à retourner au Haras des Sylves après paiement selon formules par mail ou courrier et vaut réservation des paillettes.

Le haras des Sylves ne pourra être tenu pour responsable si toutefois la jument restait vide.

Le futur poulain sera PRE, OC ou AES à la convenance de l'acheteur et suivant le studbook de la jument.

En cas d'impossibilité de l'étalon à assurer la saison de monte, l'acheteur pourra choisir un autre étalon du haras (moyennant un réajustement de tarif le cas échéant) ou choisir de reporter son contrat l'année suivante.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les doses au titre du présent contrat seront livrées après le paiement effectif de la réservation et des frais techniques et seront mises en place dans le centre d'inséminations agréé choisi par le client suivant :

Nom du centre :

.....
Nom du responsable du centre

.....
Adresse

.....
Tel :

.....
Mail :

Date à laquelle le client souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../..... L'envoi des paillettes de semence congelée n'est pas automatique, il se fait à la demande expresse du propriétaire de la jument dans les délais utiles, auprès de

La SCEA Haras des Sylves par téléphone au 0623474236 ou par mail à l'adresse suivante contact@harasdessylves.fr, avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination et après réception du règlement complet de la saillie et des frais techniques. Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport. Le présent contrat donne droit à une mise à disposition de paillettes et non un achat. La semence congelée non utilisée reste la propriété du vendeur. Dans le cas où l'acheteur ne souhaiterait pas conserver ses doses restantes, il peut retourner celles-ci. Si le reste des doses est utilisé par l'acheteur la même année, il se doit de souscrire à un nouveau contrat pour acheter une attestation de saillie supplémentaire (soit 600€ TTC à régler au 01/10). Si le reste des doses est utilisé ultérieurement ou par un contractant différent, un nouveau contrat sera établi et celui-ci se devra de payer le solde d'une nouvelle saillie à 100% (soit 800€ TTC) si la jument est pleine. Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) ni pour la congélation d'embryons, merci de nous contacter pour un contrat spécifique à ces techniques. Le client déclare avoir connaissance des conditions du centre d'inséminations retenu pour la mise en place des inséminations, avec lequel il passera une convention d'hébergement et d'insémination de sa jument indépendante du présent contrat. Le fournisseur ne pourra être tenu responsable pour aucune des prestations fournies (ni pour l'absence de fourniture d'une ou plusieurs de ces prestations) par le centre d'inséminations retenu, ni d'aucune autre obligation que celles expressément prévues au présent contrat. En particulier, le fournisseur ne sera pas responsable en cas d'échec de l'insémination, ni en cas de dommages causés au client, à sa jument ou à tout tiers. La jument mise à la reproduction doit être à jour de vaccinations (y compris grippe, tétanos ET rhinopneumonie), primo vaccinations et rappels inclus. Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses. Les frais de pension, de suivi gynécologique, et de mise en place dans le centre d'inséminations agréé sont à la charge du client. La réservation de la attestation de saillie est effective à compter de la réception du présent contrat signé et du/des règlement(s) l'accompagnant. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire qu'après réception et encaissement du solde de la saillie. Le vendeur se réserve le droit de bloquer l'édition de la déclaration de naissance en cas de factures impayées par l'acheteur. Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Caen. Ce contrat doit être retourné signé, en deux exemplaires.

DATE : / /

Signature Acheteur

Signature Propriétaire de l'étaalon

SCEA HARAS DES SYLVES
1099 chemin de Vieux Pont
à Beauvoir
Vieux Pont en Auge
14140 SAINT PIERRE EN AUGE
RCS LISIEUX 910 339 183

SCEA au capital de 10.000 € inscrite au RCS de Lisieux
Siret 91033918300014- Code NAF 0143Z
N° TVA Intracom. FR 21910339183
IBAN FR76 1027 8021 3200 0203 8150 127 / BIC CMCIFRAA

